

# Règlement intérieur

## Championnat de France des Ecoles et Collèges 2025

### Phase départementale des Yvelines (78)

#### **Article 1 : Organisation**

Le Club d'Echecs « Echecs 78 » de Magny-les-Hameaux en accord avec le comité départemental des Yvelines, organise dans le cadre du championnat de France des écoles et des collèges 2025, la phase départementale pour le département des Yvelines.

Le règlement fédéral « [J03\\_2023-2024\\_Championnat\\_de\\_France\\_scolaire](#) » et le [Règlement Championnat de France des Ecoles et Collèges d'Île-de-France](#) sont applicables.

#### **Article 2 : Règles du jeu**

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (Janvier 2024), son annexe A5 pour les Echecs Rapides non supervisés.

Coups illégaux : en cas de coup illégal achevé, l'adversaire doit arrêter la pendule et demander l'intervention d'un arbitre afin que celui-ci soit pris en compte.

Au cours d'une partie, le premier coup illégal achevé et constaté est sanctionné par un ajout de 1 minute à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal achevé et constaté mettra immédiatement fin à la partie. La partie sera déclarée perdue sauf si l'adversaire ne dispose pas du matériel suffisant pour mater le roi par aucune suite de coups légaux.

#### **Article 3 : Homologation et Appariements**

Deux tournois distincts sont organisés :

- Le championnat scolaire des Yvelines 2025 - Ecoles homologué sous le N° 65887
- Le championnat scolaire des Yvelines 2025- Collèges homologué sous le N° 65888

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide FIDE.

Les appariements sont réalisés avec le logiciel PAPI dans sa dernière version disponible et se font au Système Suisse intégral.

#### **Article 4 : Nombre de rondes Cadence**

Chacun des deux tournois comporte 5 rondes.

La cadence de jeu est de 12 minutes par joueur, avec un incrément de 3 secondes dès le premier coup (12 min+3 sec/coup).



### **Article 5 : Date et lieu de la phase départementale des Yvelines**

Les championnats scolaires départementaux se dérouleront le mercredi 22 Janvier 2025 après-midi au gymnase Pernaud 10, chemin des 4 arpens 78330 Fontenay le Fleury

### **Article 6 : Inscription**

Les droits d'inscription sont de 5 €.  
La date limite d'inscription est fixée au 18 janvier 2025.

### **Article 7 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes**

Pointage obligatoire avant la ronde 1, le mercredi 22 Janvier 2025 entre 12h45 et 13h10.  
Horaires prévisionnels : Ronde 1 à 13h30 - Rondes 2 à 5 à suivre  
Remise des prix vers 17h15

### **Article 8 : Classement**

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. En cas d'égalité de points, le système de départages appliqués sont, dans l'ordre, le Buchholz tronqué, le Buchholz et enfin le Cumulatif.

### **Article 9 : Classement par établissement**

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même établissement. (J03 – Article 2.3).

### **Article 10 : Arbitrage**

Le tournoi est arbitré conjointement par Marc PLANTET (Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE) et Joëlle MOURGUES (Arbitre Fédérale Open 1 agréée FIDE).

### **Article 11 : Comportements des joueurs**

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu.

Tout appareil électronique (téléphones portables, montres connectées ou autres) doit être éteint et rangé dans un sac ou confié (éteint) à un accompagnant ; le joueur dont l'appareil sonne ou vibre perd la partie.

Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Les arbitres**

Marc PLANTET  
Joëlle MOURGUES

#### **L'organisateur**

Gilles REYNAUD